REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 9 mars 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures

Mise en service de la ceinture urbaine

A l'issue de plusieurs travaux de réaménagement, la ceinture urbaine est désormais fonctionnelle et permet aux véhicules motorisés de se déplacer de manière efficace d'un quartier vers un autre en contournant le centre-ville. Il est prévu, par la suite, que la circulation dans le périmètre de la gare Cornavin soit réorganisée, pour favoriser le report du trafic de transit du centre-ville vers la ceinture urbaine.

Plébiscitée par le peuple genevois en juin 2016, la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) prévoit une priorisation différenciée de la circulation par zones. Dans les centres urbains et l'hypercentre, la priorité est donnée aux transports collectifs et à la mobilité douce. Quant au trafic de transit, il est canalisé sur des axes structurants: l'autoroute de contournement pour les déplacements intra-cantonaux et régionaux, la ceinture urbaine pour passer d'un quartier du centre à l'autre, ainsi que des axes pénétrants pour maintenir l'accessibilité des zones denses.

La ceinture urbaine: un itinéraire attractif et complémentaire à l'autoroute de contournement

Attractive, homogène et lisible, la ceinture urbaine accueille le trafic de transit non souhaité dans l'hypercentre et les centres urbains, en proposant un itinéraire de contournement du centre-ville. Elle emprunte des axes routiers existants qui ont vu la régulation de leurs feux optimisée et des aménagements réalisés progressivement au cours des dernières années pour favoriser la fluidité du trafic.

Depuis 2018, ces améliorations concernent notamment le U-lacustre, la place des Nations, le carrefour avenue Louis-Aubert/route de Florissant, ou la route du Pont Butin. Le réaménagement de l'axe Nations-Charmilles achevé en fin d'année 2022 (suppression du giratoire de l'avenue Giuseppe-Motta et suppression du tourner-à-gauche de la rue Hoffman vers la rue de la Servette) suivi de l'amélioration des carrefours à feux permet aujourd'hui de mettre en service l'ensemble de cette boucle routière autour du centre de Genève.

La mise en œuvre de la LMCE s'articule autour de deux mesures clés: d'abord, la mise en service du Léman Express et l'adaptation en conséquence du réseau tpg pour offrir des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture pour les flux transfrontaliers et en cœur d'agglomération. La seconde étape clé est la mise en service de la ceinture urbaine qui permet au trafic individuel motorisé d'utiliser un itinéraire attractif pour contourner l'hypercentre du canton.

Pacification de l’hypercentre en rive droite planifiée

L'Etat peut donc envisager de passer aux prochaines étapes de mise en œuvre de la LMCE, soit la pacification des quartiers et la priorisation des modes doux et des transports collectifs au centre.

Première étape en rive droite avec le périmètre autour de la gare Cornavin et les quartiers voisins. Ainsi, les modifications suivantes sont planifiées: fermeture au trafic individuel motorisé de la place de Montbrillant, fermeture partielle de la place de Cornavin dans le sens entrée de ville et suppression du tourner-à-gauche depuis la rue Lausanne vers la rue de Monthoux (poids lourds exceptés).

Ces modifications du schéma de circulation font partie du plan directeur de quartier de Cornavin (PDQ 30'183) adopté par le Conseil d'Etat en 2021. Elles ont été publiées dans la feuille de route de la LMCE du DI en février 2021 et ont fait l'objet de plusieurs présentations et discussions en commissions du Grand Conseil et au Conseil des déplacements (CODEP).

Ces modifications permettront d’accorder la priorité aux modes doux (aménagements cyclables place de Cornavin et place Montbrillant et contre-sens cyclable sur la rue des Alpes) et aux transports collectifs (amélioration de la vitesse commerciale des bus sur la rue de Montbrillant et des trams sur la rue de Lausanne), ainsi que de rendre possible ultérieurement le projet d’espace public de Cornavin (nord et sud). Ces mesures permettront en outre une accessibilité facilitée de la gare pour les personnes qui doivent s’y rendre en voiture (personnes à mobilité réduite, livraisons, etc).

"Je suis heureux que nous ayons pu concrétiser durant la présente législature la mise en œuvre de la ceinture urbaine. La pacification des quartiers requiert des conditions propices pour une mise en œuvre réussie, comme la finalisation de certains aménagements, une période de trafic réduit, l’appropriation par les usagers de la ceinture urbaine et une communication ciblée. De plus, compte tenu de l’imminence de la fin de cette législature, le contexte ne se prête pas à une mise en oeuvre rapide de cette révolution majeure dans le domaine de la mobilité, quand bien même les arrêtés n’ont fait l’objet d’aucun recours et sont donc en vigueur", annonce Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du DI.

Mesures d'accompagnement pour les automobilistes

La ceinture urbaine est symbolisée par un logo schématisant le bout du Lac et cette boucle routière: ce repère visuel figurera sur les panneaux routiers directionnels du réseau primaire pour y orienter le trafic. D'autre part, les trente-cinq panneaux à messages variables (PMV) que le canton a installés dès 2022 aux principales jonctions de la ceinture urbaine entrent en service pour informer sur les accidents, les manifestations ou l'état du trafic. Ces PMV sont gérés directement par la centrale de régulation du trafic (CRT) créée en décembre 2017 et réunissant la Police, les tpg et l'office cantonal des transports.

Prochaines étapes

Dans les années à venir, la planification de l'Etat prévoit, en collaboration avec les communes concernées, la pacification des autres quartiers du centre, notamment autour des pôles que sont les Charmilles, le PAV (Praille-Acacias-Vernets) et Rive. La ceinture urbaine continuera par ailleurs d'être améliorée jusqu’à l’horizon 2030 avec des interventions notamment sur l'avenue du Pailly, le pont de Lancy ou encore au Bout-du-Monde.

Annexe: présentation de la conférence de presse

Pour information complémentaire aux médias: Mme Karen Troll, chargée de communication, DI, T. 076 491 42 29.